

CLASSE DE MER 1976 - n° 963

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 19 Janvier 1976, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation familiale pour la classe de mer qui a lieu du 12 Avril au 02 Mai 1976 à BREHEC (Côte du Nord).

Il s'avère que le calcul du quotient familial servant de base à la participation, présente des anomalies et il serait utile de fixer un plafond maximum de la dite participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le plafond maximum de la participation des familles à la classe de mer 1976 est fixé à 600.00 F.